

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**Séance du 29 août 2014**

\*\*\*\*\*

Le vingt neuf août deux mille quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Alfred MAXENTI, Maire.

**Etaient présents** : M. Jean-Philippe FLORENCE, M. Vincent FRÉCHOU, Mme Patricia MAUNAS, M. Lionel DUCROS, Mme Fabienne TOUVARD, M. Pierre CASAUX-BIC, Mme Isabelle LESUEUR.

**Délégations de vote** : Mme PAUMIER à Mme TOUVARD.

**Absents** : Mmes Michelle PAUMIER, Corinne NOVELLA, M Bernard PAUZADER.

**Secrétaire de Séance** : Mme Isabelle LESUEUR

*Date de la convocation : 13 août 2014 – Affichage : 13 août 2014*

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour** : 1 / Validation du plan d'actions suite à l'évaluation des risques professionnels – 2 / Validation du plan de formation des Vallées Béarnaises - 3 / Demande de secours –4 / Chemin rural de Barateig – 5 / Dénomination des voies communales – 6 /Point sur la réforme des rythmes scolaires et commissions – 7 / Questions diverses.

\*\*\*\*\*

## **1- Objet : Validation du plan d'action suite à l'évaluation des risques professionnels**

La collectivité a entrepris une démarche de prévention des risques professionnels, initiée par le Centre de gestion des Pyrénées-Atlantiques et financée par le Fonds National de Prévention. C'est Monsieur Christophe Ducasse, recruté en tant que conseiller en prévention qui a accompagné cette démarche.

L'évaluation des risques est désormais consignée dans le Document Unique de la commune, rendu obligatoire par le décret du 5 novembre 2001.

Afin de valider cette première version et obtenir la totalité de la subvention du Fonds National de Prévention, l'autorité territoriale présente le plan d'action établi visant à réduire les risques professionnels les plus importants. Il est rappelé que le Document Unique devra être mis à jour au moins une fois par an, suite au départ du conseiller en prévention.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal:**

- **VALIDE** le plan d'action issu de l'évaluation des risques professionnels.
- **AUTORISE** le Maire à transmettre tout document nécessaire à la perception de la totalité de la subvention du Fonds National de Prévention

## **2- Objet : Validation du Plan de formation des Vallées béarnaises**

Le Comité Technique Intercommunal qui s'est tenu au centre de gestion des Pyrénées-Atlantiques le 10 juin dernier, a validé le plan de formation mutualisé ainsi que le règlement de formation.

Ces deux documents doivent maintenant faire l'objet d'une validation par la commune. Pour ce faire, une décision du Maire est nécessaire et suffisante. Une copie de cette décision devra être envoyée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) des Pyrénées-Atlantiques.

### **3. Objet : Demande de secours des communes sinistrées des PA**

L'association des Maires des Pyrénées-Atlantiques, par son Président, fait appel à la solidarité des Communes pour aider les Communes sinistrées lors des intempéries qui se sont abattues sur le département le 4 juillet dernier, ceci sous forme de dons.

Un arrêté du Ministère de l'Intérieur du 9 juillet 2014 porte reconnaissance de 102 communes en l'état de catastrophe naturelle dans le département. Les dégâts sont très importants, le coût financier est énorme.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 150,00 €. Cette somme sera collectée par l'association des Maires des Pyrénées-Atlantiques qui assure le suivi de ce dossier.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 150,00 € sur le compte ouvert par l'association des Maires des Pyrénées-Atlantiques.

### **4. Objet : Régularisation du chemin rural de Barateig**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les actes en la forme administrative concernant la régularisation de l'emprise du chemin rural dit de Barateig ont été publiés et reçus en Mairie. Les copies des actes seront remises à la Commune de LASSEUBETAT et aux particuliers, les originaux conservés en Mairie.

Monsieur le Maire se chargera de porter à la connaissance du service du cadastre l'aliénation de portions d'un chemin rural ainsi que l'incorporation dans la voirie rurale d'une des parcelles acquises.

### **5. Objet : Dénomination et numérotation des voies communales**

Sur proposition de la commission Voirie et afin de répondre à l'attente des services publics (pompiers, poste, gendarmerie etc..), le Conseil Municipal **DÉCIDE** la création ou la modification des noms des voies communales comme suit :

#### **Ancienne dénomination**

Rue Cami d'Aussau  
Rue de Baigt  
Rue Caphore  
Rue de l'Eglise ou du Bois  
Rue du Haut  
Place de la Mairie  
CD 920  
Rue du Nord  
Route de Pau  
Chemin Sempé  
Rue du Sud  
VC de la Crouts

#### **Nouvelle dénomination et numérotation**

Cami d'Aussau – CD 920 (du 1 au 41)  
Rue de Baigt (du 1 au 23)  
Rue Cap Hore (du 1 au 13)  
Rue de l'Eglise (du 1 au 22)  
Rue du Haut (du 1 au 19)  
Place de la Mairie (du 1 au 7)  
Cami d'Aussau – CD 920 (du 1 au 41)  
Rue du Nord (du 1 au 19)  
Route de Pau – RN 134 (du 1 au 28)  
Chemin Sempé (du 1 au 3)  
Rue du Sud (du 1 au 5)  
Rue de la Crouts (du 2 au 16)

#### **Nouvelles voies :**

Chemin d'Igon (du 1 au 3), CD n° 34 (du 1 au 4), Chemin de Puyoulet (du 1 au 5), Chemin Sus-à-Castet (du 1 au 11), Chemin Campagne (du 2 au 12), Rue de Mesplé (du 1 au 12), Chemin Mesplé (1), Rue de Deban Casenabe (3), Chemin de Augas (du 2 au 4), Chemin du Bois (du 1 au 8), Rue Lapas (du 1 au 6), Rue Mongoy (du 1 au 7), Chemin Cap Hore (du 1 au 17), Rue Darre Camabayou (2), Rue Daban Nolivos (du 1 au 10), Chemin du Badeig (du 3 au 7), Place Nolivos (du 2 au 6).

## **6. Objet : Point sur la réforme des rythmes scolaires et autres commissions**

Deux personnes ont été recrutées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, un agent mis à disposition par la commune de Buzy et l'autre recruté contractuellement par la commune de Buziet. Les temps d'activité périscolaire se dérouleront dans la cour et sous le préau. En cas de mauvais temps, le repli sera possible dans la salle du 3<sup>ème</sup> âge.

Lionel Ducros, responsable de la **Commission « Salle du 3<sup>ème</sup> âge »** s'est rapproché des services du SPANC, dans le but d'étudier les divers systèmes d'assainissement individuel envisageables sur le bâtiment. Le dernier diagnostic remontant à 2005, fait état d'une fosse « toutes eaux » qui nécessiterait aujourd'hui une plus grande superficie de drainage. L'autre solution serait la réalisation d'une micro station avec des coûts avoisinants les 13 ou 15.000 €.

De plus, les drains actuels empêcheraient l'agrandissement du cimetière.

Rendez-vous est pris le 6 septembre pour le nettoyage de la salle.

La **Commission Cimetière** a rendez-vous le 15 octobre prochain avec M. LABADIE LARROUDE, maître d'œuvre du projet.

**Commission Voirie** : Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations 2012-3-5 et 2012-3-6 concernant le groupement de commandes pour les travaux de voirie pour les années 2013/2014.

Vu les estimations prévisionnelles établies par les services de la DDTM, il y a lieu d'établir une lettre de commande qui stipule le montant global des travaux suivants (14.255,75 € HT) :

Réfection chemin Cap Hore :	6.621,00 € HT
Réfection chemin du Badeig :	1.490,00 € HT
Rue Mongoy :	849,75 € HT
Réfection chemin Lapas	657,00 € HT
Réfection Place Nolivos :	1.331,00 € HT
Chemin du Bois et Eglise vieille	652,00 € HT
Réparation diverses	2.655,00 € HT

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**CHARGE** M. le Maire de passer commande auprès de la société Laborde, titulaire du marché à bons de commande pour les travaux de voirie.

**FIXE** le bon de commande n°1/2014 à 14.255,75 € HT (estimations de la DDTM suivant les n° de prix décrits dans le bordereau des prix unitaires du marché en cours)

### **Espaces verts :**

Certains lieux n'ont pu être nettoyés, l'épareuse n'étant pas appropriée pour ces chantiers. Le conseil charge M. le Maire de remercier M. DUTTER qui a repris entièrement l'entretien de l'espace public autour de sa propriété.

A l'avenir, les tâches devront être redéfinies dans les programmes d'entretien

**Commission Ecole** : M. le Maire remerciera également Mme Pascale CHARRON pour son implication dans le nettoyage des sols de l'école et le prêt d'une machine industrielle.

## **7. Objet : Questions diverses**

- Monsieur le Maire fait part du relevé de conclusions de la réunion qui s'est tenue en sous-préfecture le 2 juillet 2014 relative aux inondations dans la vallée de l'Escou. Les élus présents ont donné leur accord à la réalisation d'une étude hydraulique sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents (SMGOAO). Cette étude porterait sur des phénomènes de débordement et de nappe phréatique.
- M. Pierre CASAUX-BIC, délégué titulaire au SMGOAO fera un courrier à M. le Président, M. LAURONCE, afin de l'alerter des débordements du ruisseau « le Bourmassa » sur Buziet.
- M. Lionel DUCROS doit s'occuper de rétablir l'écoulement de l'eau de la fontaine Mesplé.
- La commune reversera au Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques les frais de transports scolaires pour un montant de 3.640 €.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 23h30.

Ci-dessous, signature des conseillers

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.